

CR-2022-0070

Convocation envoyée individuellement à tous les conseillers municipaux le 11 Février 2022.

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Richard SENEGAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM SENEGAS Richard, GREGOIRE Valery, GIRARD Alain, REDJDAL Loïc, BARNAULT Pascal, BABIN Sébastien et Mmes LAPORTE Delphine, PETIT Caroline et VACHER Claire.

ABSENTS : MM BOYER Florent et MOLLION Gaël.

Le conseil a choisi pour secrétaire Loïc REDJDAL

Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 10 janvier 2022

Mr Mollion, par l'intermédiaire de Mme Laporte, demande que la phrase « Par ailleurs, au cours de l'échange Mr Mollion nous a confirmé qu'il n'avait pas de contact avec l'association Environnement Juste » soit retiré du précédent compte rendu. Il précise « les communications de l'association Environnement Juste avec la Mairie sont faites en leur nom et n'étaient pas les miennes. Et que si j'avais quelque chose à dire, je le disais ici même ».

Monsieur le Maire réfute cette demande et cite un article paru dans la presse, précisant que Mr Mollion est bien en contact avec l'association Environnement Juste et maintient qu'il était en contact avec l'association et nous avons avec les échanges de mail, suffisamment d'informations qui nous prouvent qu'une communication existe bien entre les deux parties, même si à un moment « Environnement Juste » s'en défend.

Monsieur le Maire rappelle que si des modifications sont à apporter par rapport aux comptes rendus, ces dernières seront à faire lors de l'ouverture du conseil suivant.

De plus, il a été demandé d'enregistrer les conseils, ce à quoi le Maire a répondu « non » ce n'est pas une obligation.

D-521-2022- AUGMENTATION DES INDEMNISTES DU DEUXIEME ADJOINT *Reçu en Préfecture le 08/03/2022*

Monsieur le Maire explique que le deuxième Adjoint Alain Girard s'investi davantage auprès de l'Agent Technique, c'est pour cela qu'est demandé une augmentation des indemnités et propose de fixer à 9.9 % le pourcentage applicable aux indemnités des Adjoints.

Après avoir délibéré,
Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité, d'augmenter le montant des indemnités du deuxième adjoint au taux suivant : 9.9 %

Le Conseil décide de verser ces indemnités à compter du 1^{er} mars 2022.

Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions de la commune de Presnoy

POPULATION TOTALE : 250 (en 2019)

I/ MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE EN EUROS (maximum autorisé)

1761.10 euros par mois

II/ INDEMNITÉS ALLOUÉES

Maire :

Mandat	Nom du bénéficiaire	Indemnité (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Indemnité en euros
Maire	M Richard SENEGAS	17 %	661.20 €
Total		17 %	661.20 €

Adjoints au maire :

Mandat	Noms des bénéficiaires	Indemnité (% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	Indemnité en euros
1 ^{er} adjoint	M Valéry GREGOIRE	6.60 %	256.70 €
2 ^{ème} adjoint	M Alain GIRARD	9.90 %	385.05 €
Total		16.50 %	641.75 €

Enveloppe globale allouée : 33.50 % de l'enveloppe maximum autorisée

Total général : 1 302.95 euros par mois

D-522-2022- TRAVAUX DU CHEMIN DE L'IMPASSE DE LA CHEVALLERIE *Reçu en Préfecture le*
08/03/2022

La commission travaux a étudié la réfection du chemin communal « l'impasse de la Chevalerie » qui mène à la Penaudière.

Deux devis sont parvenus :

- Société LENFANT pour un montant de 7 200 € H.T.
- Société VAUVELLE pour un montant de 7 816 € H.T.

Le devis retenu est celui de la Société VAUVELLE pour un montant de 7 816 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le devis de la Société VAUVELLE pour la réalisation des travaux de réfection du chemin communal pour un montant 7 816 € H.T. soit 9 140.40 € T.T.C

et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret au titre des communes à faible population (FAPO).

Claire Vacher précise que la continuité de ce chemin n'est pas entretenue par les agriculteurs qui l'utilise hormis Mr Vacher Jean-Marc qui le remet régulièrement en état. Monsieur le Maire propose qu'un courrier soit envoyé aux agriculteurs l'utilisant et si un accord n'est pas trouvé, le chemin sera remis en état par la Mairie et les frais seront supportés par les 4 utilisateurs.

QUESTIONS DIVERSES

- Une maison est en vente au 4 Route de Chailly et la propriétaire actuelle demande si la commune est intéressée.
Le conseil n'est pas intéressé.
- Un rallye de voitures anciennes traversera Presnoy le 22-23 octobre 2022 avec un arrêt. Il a été proposé à l'association « Bamboche à Presnoy » d'organiser une buvette. A cet effet, le président Loïc Redjdal contactera le Président de l'association « Ecurie du Gâtinais »
- Monsieur le Maire propose une réunion d'explication aux membres du conseil concernant le PLUi fin mars début avril, car un avis sur le projet est à donner à la Communauté de Commune avant le 24 avril 2022.
- Il a été constaté une forte augmentation de la consommation électrique à la salle des fêtes.
Mr Loïc Redjdal propose d'installer un contacteur de puissance avec un interrupteur à clé automatique sur le tableau électrique pour le chauffage. Un devis sera demandé à Perret.
- Suite à la conférence cantonale, il a été attribué pour le dossier du caquetoire une subvention à hauteur de 30% soit 11 300 €. En ce qui concerne la DETR, la commune sera fixée fin mars.
Une demande de subvention reste à charge peut être demandée auprès de la Communauté de Commune pour cette opération.

- Rappel de la réunion d'information concernant l'appel d'offre pour le changement du prestataire de cuisine pour l'école. Mme Caroline Petit y participera.
- Mr Alain Girard précise que l'élagage au niveau du chemin le long du cimetière n'est toujours pas fait. Le 1^{er} adjoint propose d'aller voir la propriétaire dès mercredi.
- Mr Sébastien Babin demande que l'on s'organise pour le planning des élections présidentielles. Une proposition de planning sera envoyée à tous les conseillers.
- Mr Loïc Redjda précise qu'un rendez-vous a eu lieu avec Mr Edme de la Communauté de Commune, les voiries du Gazeau et de la Cotansière sont prévues pour 2022,
- contrairement à ce qui avait été demandé par la Mairie, à savoir la Chevallerie, le Gouffre et le Bois Corjon.
- Mme Delphine Laporte demande pourquoi l'abris à vélo est rouge au lieu de vert. Estelle Coyat lui répond que c'est une erreur de référence lors de la commande. Le conseil a décidé que ce n'est pas choquant.
- Mme Caroline Petit demande pourquoi lors de la distribution du bulletin municipal 2022, le document se rapportant au projet agrivoltaïque est numéroté n°2 alors que le numéro 1 n'a pas été reçu. Monsieur le Maire précise que ce dernier n'a pas été distribué en raison d'une étude de projet insuffisante.

Caroline demande que la salle des fêtes soit réservée le dimanche 11 décembre 2022 pour le Noël des enfants de la commune et demande aussi que la date de distribution des colis pour les personnes âgées soit arrêtée, se sera le samedi 17 décembre 2022.

Autre requête : Peut-on se renseigner pour trouver un nouveau Père Noël pour cette année ?

La séance est levée à 20 h 45

Signatures des membres présents

Le Maire
Richard SENEGAS

Le 1er Adjoint
Valéry GREGOIRE

Le 2^{ème} Adjoint
Alain GIRARD

Conseiller
BARNAULT Pascal

Conseillère
Claire VACHER

Conseillère
Delphine LAPORTE

Conseillère
Caroline PETIT

Conseiller
Loïc REDJDAL

Conseiller
Gaël MOLLION
(Absent)

Conseiller
Florent BOYER
(Absent)

Conseiller
Sébastien BABIN